

UN SERVICE DE MÉDIATION FAMILIALE :

Pour
aider,
soutenir,
accompagner les couples et les familles
en situation de crise ou de rupture

Pour
apaiser,
comprendre,
communiquer,
se projeter et construire l'avenir

*«Quand la différence
est une richesse,
dans un lieu de parole
chargé d'histoire...»*

ACCUEIL DU PUBLIC

Vendredi et mercredi sur rendez-vous
47, boulevard de Belleville
75020 PARIS
Métro : Couronnes

01 44 62 13 13

Contactez Mylène HASSID
Médiatrice familiale



Président

Eric de ROTHSCHILD

Directeur Général

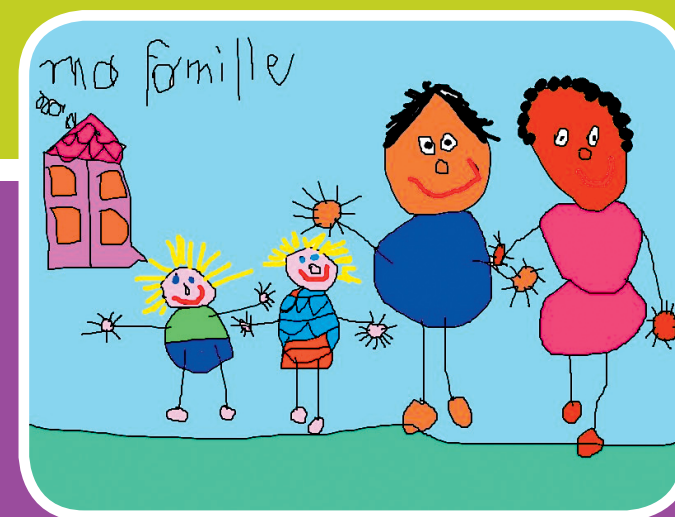
Gabriel VADNAÏ

Directrice du service social

Claudine SALAMON



Bicentenaire
CASIP 1809
2009
FONDATION CASIP COJASOR
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE



SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

47, BOULEVARD DE BELLEVILLE 75020 PARIS
MÉTRO COURONNES
TÉL : 01 44 62 13 13 FAX 01 44 62 13 15
WWW.CASIP-COJASOR.FR

A qui s'adresse la médiation?

Aux familles, aux couples, confrontés à des conflits, des crises, des ruptures et des tensions, résidant à Paris ou dans sa région.

Qu'est-ce qu'un médiateur?

Le médiateur est un tiers neutre et indépendant, qui est un professionnel formé et diplômé d'État, soumis à une charte de confidentialité.

Le médiateur réunit les personnes en conflit et leur permet de trouver ensemble des solutions à ce qui les oppose en rétablissant la communication et le dialogue.

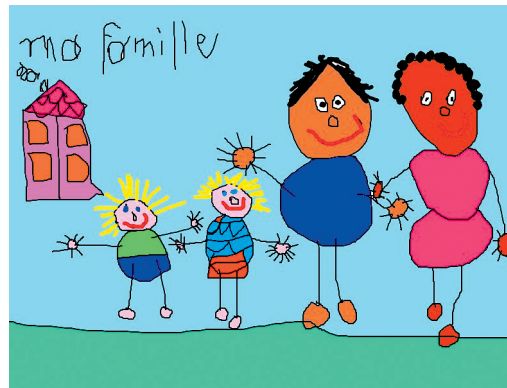
Le médiateur est habilité à aider les parents en cours de séparation à établir un protocole d'accord pouvant être homologué en justice (sur la résidence des enfants, par exemple, l'organisation d'une résidence en alternance, la participation financière des parents, etc.).

Comment se passe une médiation?

Les personnes peuvent solliciter directement le médiateur, être orientées par un professionnel, ou y être invitées par le Juge aux affaires familiales par ordonnance judiciaire.

Un engagement est signé quant aux règles régissant le travail de médiation.

Les séances durent une heure et demie, cinq à six séances sont nécessaires en moyenne, espacées de quinze jours.



Fondation CASIP-COJASOR

8, rue de Pali-Kao, 75020 PARIS

Tel : 01 44 62 13 13

Mylène HASSID

SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

Réception des familles : 47, Bd de Belleville, 75020 PARIS

Dans quel cas puis-je faire appel au médiateur?

- Nous n'arrivons plus à nous parler avec le père (la mère) de mes enfants, comment rétablir le dialogue ?
- Nous allons nous séparer, quelles solutions mettre en place pour nos enfants ?
- Dans quel lieu pouvons-nous discuter des valeurs religieuses à transmettre à nos enfants ou du choix d'une école après notre divorce ?
- Le climat à la maison est insupportable, que puis-je faire ?
- Dois-je obliger mon enfant à voir son père (ou sa mère) ?
- J'ai des difficultés à voir mon enfant, à être mis au courant de son suivi scolaire, comment faire pour être impliqué dans les choix importants le concernant ?
- Nous ne voyons plus nos petits-enfants, doit-on entamer une procédure judiciaire ?
- Nos enfants ne vont pas bien depuis notre divorce mais nous ne nous parlons plus, comment les aider ?